

Contribution aux frais d'exécution et de formation

des travailleurs soumis à la CCT / DFO suivant l'art. 22

Déclaration pour l'année 2014

(les listings informatiques propres aux entreprises, contenant au moins des informations sur le nom, le prénom, le domicile et le nombre de mois, sont également acceptés)

Ne sont pas soumis à la contribution: Chef de l'entreprise
 (cocher ce qui convient) et les membres de la famille

No de déclaration _____ **No du client** _____ 26.11.2014

Nom, prénom	lieu de domicile	Nombre de mois pendant lesquels le travailleur entretenait des rapports de services	remarques

(Au besoin, prière d'utiliser d'autres formulaires) Total mois
 + Contribution de base

L'employeur confirme avoir indiqué l'ensemble des travailleurs soumis à la CCT en vigueur et au versement de la contribution aux frais d'exécution et de formation. = Total des contributions dues conformément à la déclaration ci-dessus **CHF**

Pour certification matérielle: _____ Date: _____ **Ce montant est à verser dans les 30 jours.**

A retourner directement à l'administration CPN